



Réf. : ELC/BD/TB/SD A-2026-PM-099  
Dossier suivi par : Police municipale  
Tel. : 03.23.84.87.09  
Courriel : policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr  
Date : 18/05/2026

**ARRÊTÉ N° A-2026-PM-099  
ARRÊTÉ TEMPORAIRE PORTANT DÉROGATION À LA CIRCULATION**

**Ruelle des Prêtres  
Du lundi 5 mai au vendredi 3 juillet 2026**

Le Maire de la Ville de Château-Thierry,

Vu l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la voirie routière,  
Vu le code de la route,  
Vu le code pénal,  
Vu l'arrêté municipal du 4 janvier 1994 portant réglementation de la circulation ruelle des Prêtres,

Considérant la demande en date du 25 mars 2026 par laquelle Monsieur Alexandru AVRAM domicilié 8 Impasse Maf Leconte à Charly-sur-Marne (02310) sollicite une dérogation afin de circuler avec son véhicule sur la ruelle des Prêtres pour se rendre à l'école maternelle La Madeleine aux fins de déposer son enfant,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 : Autorisation**

Par dérogation à l'arrêté municipal du 4 janvier 1994, Monsieur Alexandru AVRAM est autorisé à circuler sur la ruelle des Prêtres avec son véhicule pour se rendre à l'école maternelle La Madeleine, du lundi 4 mai au vendredi 3 juillet 2026 en période scolaire.

**ARTICLE 2 : Non-respect des prescriptions / Retrait d'autorisation**

La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le bénéficiaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général ou de sécurité.

**ARTICLE 3 : Recours administratif**

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des actes municipaux et au recueil des actes administratifs.  
Il peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification par courrier recommandé avec accusé de réception devant le tribunal administratif d'Amiens à Tribunal administratif - 14 rue Lemerrier - 80011 Amiens - Cedex 1 ou par voie dématérialisée sur l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :**

- Monsieur le Commandant de Police Nationale de la Ville de Château-Thierry,
- La Direction Générale des Services de la Ville de Château-Thierry,
- Monsieur le Chef de service de la Police Municipale,
- Le demandeur,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Pour le Maire,



adjointe déléguée

**Emmanuelle LERICHE-CHARPENTIER**

Notification le 18/05/2026  
Publication le 18/05/2026